Nations Unies E/2019/17

Conseil économique et social

Distr. générale
21 mai 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019
26 juillet 2018-24 juillet 2019
Point 15 de l'ordre du jour
Coopération régionale

Résumé des travaux de la Commission économique pour l'Afrique (2018-2019)

Résumé

Entre avril 2018 et mars 2019, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a franchi des étapes importantes s'agissant de valoriser les atouts dont elle dispose pour concrétiser les priorités de développement des États membres énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine. On trouvera dans le présent rapport un récapitulatif des résultats notables obtenus pendant cette période, qui illustrent les trois champs d'action essentiels de la Commission, à savoir : les interventions à l'appui des priorités régionales et sous-régionales ; la prestation de services consultatifs aux niveaux national, sous-régional et régional ; la fourniture, à la demande des États membres, d'une assistance en matière de renforcement des capacités, notamment techniques. On trouvera également des renseignements sur le rôle crucial que les instances de la CEA consacrées à la concertation sur les politiques et à la recherche de consensus jouent concernant le renforcement des capacités des fonctionnaires africains en matière d'élaboration et d'application des politiques.

19-08303 (F) 290519 110619

Merci de recycler

I. Introduction

1. Entre avril 2018 et mars 2019, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a franchi des étapes importantes s'agissant de valoriser les atouts dont elle dispose pour concrétiser les priorités de développement des États membres énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine.

2. La signature par 44 pays africains de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine à la dixième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, tenu à Kigali en mars 2018, est une avancée décisive dans l'intégration économique de l'Afrique. L'action que la Commission mène depuis des années pour promouvoir l'intégration régionale à l'échelle du continent a été saluée dans la Déclaration de Kigali sur l'instauration de la Zone de libre-échange continentale africaine. À la fin du mois de février 2019, 52 pays au total avaient signé l'Accord et 19 avaient ratifié les protocoles s'y rapportant. L'Accord entrera en vigueur une fois que 22 instruments de ratification auront été déposés auprès de la présidence de la Commission de l'Union africaine. À la fin du mois de février 2019, 15 pays l'avaient fait.

3. En janvier 2018, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont signé le Cadre pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Axé sur neuf domaines thématiques, ce cadre de développement est considéré comme une priorité par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine en ce qu'il constitue un instrument de programmation important pour l'intégration de tous les mandats dont la réalisation nécessite une coordination et une collaboration renforcées entre les deux organisations. Les liens entre la Commission de l'Union africaine et la CEA ne cessent de se resserrer et ne feront que se renforcer davantage avec cette initiative. Les deux organisations entendent poursuivre sur cette lancée.

4. Pendant la période considérée, la CEA a organisé, à Dakar du 2 au 4 mai 2018, la quatrième session du Forum régional africain pour le développement durable, autour du thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes », en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et des entités des Nations Unies. Dans ce cadre, elle est parvenue à dégager un consensus parmi les États membres et les organisations régionales et à faire adopter des recommandations pour accélérer l'exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

5. En octobre 2018, la CEA et ses partenaires stratégiques ont créé un pôle d'excellence dans les domaines de l'identité numérique, du commerce et de l'économie numérique, un bel exemple de l'assistance que la CEA peut fournir à ses États membres et à la Commission de l'Union africaine en jouant son rôle de laboratoire d'idées et en exploitant ses capacités de mobilisation et d'appui opérationnel.

6. On trouvera ci-dessous une présentation de quelques-uns des résultats notables obtenus en 2018, qui illustrent les trois champs d'action essentiels de la Commission, à savoir : les interventions à l'appui des priorités régionales et sous-régionales ; la prestation de services consultatifs aux niveaux national, sous-régional et régional ; la fourniture, à la demande des États membres, d'une assistance en matière de renforcement des capacités, notamment techniques. On trouvera également des renseignements sur le rôle crucial que les instances de la CEA consacrées à la concertation sur les politiques et à la recherche de consensus jouent concernant le renforcement des capacités des fonctionnaires africains en matière d'élaboration et d'application des politiques.

II. Favoriser l'exécution du Programme 2030 dans la région

A. Favoriser l'intégration de la planification du développement et l'exécution du Programme 2030

Intégration du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement

7. En 2018, les pays d'Afrique ont continué de mettre leurs dispositifs nationaux de développement en conformité avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063, deux instruments de développement distincts mais complémentaires, et d'en rendre compte. En 2016, à la neuvième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, les participants ont souligné que les pays africains devaient s'approprier leurs programmes de développement à l'échelle du continent, et ont prié la CEA et la Commission de l'Union africaine d'aider les États membres à concevoir un plan de mise en application du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 au niveau national, et d'élaborer des outils, notamment un cadre harmonisé de contrôle et d'évaluation de ces deux instruments. En 2017 et 2018, la CEA s'est attelée à concevoir une boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports destinée à aider les États membres à mettre en correspondance le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et à les intégrer dans leurs plans nationaux de développement, l'objectif étant de faciliter la transposition de ces derniers et la communication d'informations.

8. Cette boîte à outil prend la forme d'un logiciel en ligne qui permet d'intégrer simultanément le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement et de faciliter la communication d'informations harmonisées sur les progrès accomplis. Les objectifs, cibles et indicateurs de ces deux instruments étant déjà intégrés dans le logiciel, les utilisateurs peuvent en évaluer, en un seul clic, le niveau et le degré de correspondance. Les tableaux de bord intégrés permettent de visualiser un récapitulatif des correspondances existantes et des résultats obtenus par les pays en ce qui concerne les synergies et les progrès observés dans la réalisation de leurs objectifs et cibles nationaux. Le logiciel comprend trois modules :

a) Un module d'alignement (qui regroupe le Programme 2030 et l'Agenda 2063, d'une part, et le plan national, d'autre part) ;

b) Un module de suivi (qui rend compte des indicateurs, des niveaux de référence, des cibles et les valeurs actuelles du plan national) ;

c) Un module d'établissement de rapports (qui permet de rendre compte de l'état d'avancement du Programme 2030 et de l'Agenda 2063).

9. Avec le concours de la CEA, la boîte à outils a été utilisée dans cinq pays, à savoir le Cameroun, le Congo, le Ghana, l'Ouganda et les Seychelles. Conformément au Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, signé en janvier 2018, la phase de lancement prévoit une série d'ateliers destinés à présenter les outils en question, à renforcer les capacités en vue de leur utilisation et à mieux faire connaître les deux instruments et leurs points de convergence.

10. Les observations positives des utilisateurs prouvent que des résultats ont été obtenus. Par exemple, lors de la présentation de la boîte à outils en Ouganda, il a été indiqué que le pays utilisait un certain nombre de modèles de planification et de prévisions, notamment la matrice de comptabilité sociale, le modèle

macroéconomique intégré et le modèle d'équilibre général calculable, mais qu'aucun de ces modèles ne prenait en compte les trois dimensions du développement durable. C'est pourquoi, dans le cadre de l'élaboration des prochains plans quinquennaux et décennaux de développement, il est important de disposer d'un outil qui réunisse le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et qui permette d'analyser les répercussions des différents profils et politiques d'investissement public en vue de définir les priorités stratégiques. Dans une enquête effectuée au terme de l'atelier, plus de 80 % des participants en Ouganda et plus de 60 % au Ghana et aux Seychelles ont estimé que celui-ci avait contribué efficacement à renforcer leur capacité d'intégrer les deux instruments dans les plans nationaux de développement. En outre, plus de 90 % des participants se sont dits prêts à recommander la boîte à outils à des collègues. Par ailleurs, après avoir entendu parler de cette boîte à outils dans diverses rencontres organisées par la CEA, la Gambie a sollicité une aide.

Renouvellement de la planification du développement pour accroître l'efficacité et la transparence des politiques publiques au Sénégal

11. Le Gouvernement sénégalais ayant demandé une aide technique pour pouvoir se conformer à l'une des conditions essentielles (critère structurel) de son programme économique, appuyé par le Fonds monétaire international (FMI) au titre de l'Instrument de soutien à la politique économique pour 2015-2017, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest lui a prêté un appui technique et consultatif en vue de créer une banque intégrée de projets. Il s'agit d'une plateforme contenant une description du cycle de vie des projets soutenus par le FMI. La CEA était notamment chargée de concourir au développement et à l'adaptation d'un modèle « seuil 21 » pour aider davantage le pays dans sa démarche de planification globale et intégrée. En outre, elle a organisé plusieurs ateliers visant à mieux prendre en main et utiliser la plateforme, auxquels ont participé le Ministère de l'économie, des finances et de la planification, d'autres départements ministériels, des entreprises et des institutions de recherche.

12. Ces interventions ont permis au Gouvernement de trouver des solutions à la demande croissante de services éducatifs et de services de santé et d'assurer une croissance inclusive. En outre, une analyse récente de la CEA et plusieurs examens de l'Instrument de soutien à la politique économique pour 2015-2017 effectués par le FMI ont permis de constater que le fait que les fonctionnaires soient plus à même d'élaborer, d'exécuter et de contrôler les stratégies, plans, programmes et projets du pays avait débouché sur un accroissement de l'efficacité et de la transparence des politiques publiques. La mise en place de la plateforme électronique des projets au Sénégal a également permis d'améliorer la communication entre les ministères d'exécution et le Ministère de l'économie, des finances et de la planification. Composée d'un volet de projets d'investissement directement réalisables et sélectionnés sur la base d'études de faisabilité, la plateforme a contribué à optimiser le cycle global des projets publics et les dépenses d'investissement.

Les villes, moteurs de la création de richesses en Ouganda

13. Dans le cadre de son deuxième plan national de développement (2015/2016-2019/2020), l'Ouganda s'est fixé pour objectif d'accéder à la catégorie des pays à revenu intermédiaire en améliorant sa compétitivité à des fins de création de richesses, d'emploi et de croissance inclusive. Étant donné que l'Ouganda devrait afficher un taux de croissance de 5,7 % – soit le taux de croissance urbaine le plus élevé d'Afrique entre 2015 et 2020 – et que ses villes contribuent au produit intérieur brut à hauteur de 70 %, le pays doit correctement planifier et gérer son urbanisation s'il veut atteindre ses objectifs en matière de prospérité et de conditions de vie,

lesquels ne figurent pas parmi les objectifs stratégiques du plan national de développement, et les moyens pour y parvenir restent limités.

14. S'appuyant sur les analyses, les directives techniques et les ateliers nationaux de renforcement des capacités de la CEA et en collaboration avec 50 décideurs des grands ministères, l'Autorité ougandaise de planification nationale a élaboré un plan d'action national multisectoriel en vue de renforcer l'intégration de l'urbanisation et d'en faire l'un des principaux moteurs de la croissance et de la transformation. Les directives techniques indiquaient de manière détaillée comment élaborer des politiques permettant de tirer parti de la croissance urbaine rapide pour créer des emplois et diversifier l'économie, points faibles des politiques d'urbanisme de la plupart des pays d'Afrique. La contribution de la CEA a permis à l'Ouganda de mettre au point un nouveau plan d'action destiné à créer des emplois, à réduire la pauvreté et à accroître l'efficacité de l'action sociale grâce à une meilleure planification et gestion des villes. Au terme d'une concertation de haut niveau, les ministères se sont engagés à faire de l'urbanisation l'un des principaux moteurs de la création de richesses en Ouganda au cours du prochain cycle de planification du développement national (à partir de 2020).

15. L'appui de la CEA a contribué à axer les efforts que l'Ouganda fournit pour accéder à la catégorie de pays à revenu intermédiaire en priorité sur les villes régionales et stratégiques ainsi qu'à l'élaboration de directives d'exécution. Le fait que l'Autorité de planification nationale applique directement le plan d'action élaboré par la CEA pour achever l'exécution de son plan national de développement actuel (qui prendra fin en 2020) et la conception du plan de suivi prouve que des résultats ont étés obtenus. Le Cameroun, le Tchad et la Zambie ont également bénéficié d'une assistance technique analogue, qui leur a permis d'élaborer des plans d'action nationaux pour renforcer la composante urbaine de la planification nationale du développement, l'objectif étant d'exploiter le potentiel de la croissance urbaine pour créer des emplois et diversifier l'économie. L'approche adoptée à cet effet par la CEA en Afrique est inédite et présente un avantage inestimable pour ce qui est de la réalisation dans la région de l'objectif de développement durable n° 11 (villes et communautés durables).

16. À ces interventions est venu s'ajouter le cadre régional de la CEA pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, approuvé par les ministres chargés du logement et de l'urbanisme, sous l'égide du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation.

Plan de développement des infrastructures du Mozambique reposant sur des systèmes d'information géographique

17. Le Gouvernement mozambicain a fait du développement des infrastructures un axe d'investissement important pour stimuler son développement économique. Pays de transit, le Mozambique entend non seulement améliorer l'interconnectivité de ses provinces, mais aussi réaffirmer sa position de centre régional vis-à-vis des pays sans littoral voisins. Un certain nombre de partenaires de développement soutiennent ce programme. Le Ministère des transports et des communications, qui est chargé de coordonner le programme, s'est rendu compte qu'il était nécessaire de disposer d'un outil de représentation graphique permettant de mieux planifier les investissements et de déterminer objectivement les investissements à faire en priorité dans le domaine des infrastructures, l'objectif étant de stimuler le développement économique. Il a été établi que les systèmes d'information géographique constituaient l'outil de représentation géospatiale et de modélisation statistique dans l'espace le plus utile pour cerner les domaines qui pourraient être développés, notamment en ce qui

concerne la planification, le suivi et l'évaluation des infrastructures. Ces systèmes aident également à répartir au mieux les ressources affectées au développement, ce qui est essentiel, l'attribution des ressources étant souvent influencée par la politique et partant arbitraire.

18. Conscient que les politiques de développement ne peuvent être utiles que si l'on dispose des informations et connaissances spatiales appropriées, et n'étant pas doté des moyens nationaux nécessaires à cet égard, le Ministère a sollicité l'Institut africain de développement économique et de planification pour acquérir des compétences spécialisées sur l'utilisation des systèmes d'information géographique dans une perspective d'aménagement du territoire.

19. En 2018, au titre des cours à la carte qu'il propose, l'Institut africain de développement économique et de planification a donné suite à la demande du Ministère et organisé une formation de formateurs sur l'utilisation des systèmes d'information géographique pour l'aménagement du territoire. Cette formation a été dispensée à huit fonctionnaires, dont cinq femmes issues de cinq ministères. Elle a contribué à créer une première équipe multidisciplinaire d'experts, qui ont ensuite fait profiter leurs collègues des connaissances et compétences acquises concernant l'utilisation des systèmes d'information géographique aux fins de l'aménagement du territoire. Tous les participants à la formation l'ont jugée utile et ont compris l'importance stratégique de ces systèmes dans leurs travaux de planification, comme en témoignent les résultats des évaluations menées a posteriori et les contributions apportées par les ministères respectifs au plan d'affaires intégré pour l'infrastructure élaboré à partir de données géoréférencées. Cette initiative devrait notamment permettre au Mozambique d'accroître ses recettes, d'améliorer la sécurité routière, de mieux gérer ses infrastructures et de créer des emplois.

20. La formation ayant été concluante, l'Institut africain de développement économique et de planification a décidé d'utiliser plus largement les systèmes d'information géographique dans l'ensemble du continent en 2019 en menant des campagnes de sensibilisation aux avantages de ces systèmes dans d'autres pays africains. L'Institut proposera notamment des séances de formation à la carte et de formation numérique ainsi qu'un programme conjoint de master destiné notamment à donner les compétences nécessaires pour utiliser les systèmes d'information géographique dans la planification du développement des infrastructures à l'échelle d'un territoire. Ce faisant, il constituera également des réseaux de praticiens grâce auxquels les experts pourront échanger des informations, apprendre de leurs pairs et faire de la recherche.

Position commune et apprentissage par les pairs pour atteindre les objectifs de développement durable : le Forum régional africain pour le développement durable

21. En 2018, en collaboration avec des organisations régionales et des organismes du système des Nations Unies, la CEA a organisé la quatrième session du Forum régional africain pour le développement durable. Avec le concours d'organisations partenaires, elle a établi des notes d'information et des documents de travail en vue d'examiner les progrès réalisés dans le cadre des activités visant à atteindre les objectifs de développement durable n°s 6, 7, 11, 15 et 17 du Programme 2030 et les objectifs énoncés dans l'Agenda 2063, et parvenir à un consensus à cet égard, l'objectif étant d'apporter des contributions à la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

22. Les participants au Forum ont dégagé un consensus sur des recommandations, qui ont pris la forme de messages clefs visant à accélérer l'exécution du Programme

2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique (voir www.uneca.org/fr/arfsd2018). On mentionnera notamment les messages clefs suivants :

a) La transformation structurelle résiliente en Afrique, telle que prévue dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063, suppose l'existence de cadres nationaux intégrés comprenant des stratégies et des approches sectorielles qui tiennent pleinement compte de l'inclusion, des activités de protection contre les effets des changements climatiques et de réduction des risques de catastrophes et de la valeur du capital naturel, et qui leur accordent la priorité ;

b) Il convient d'accélérer le rythme d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets parallèlement à la réalisation des objectifs de développement durable ;

c) Les pays d'Afrique doivent investir davantage dans la création de points d'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural et améliorer les installations sanitaires pour mettre fin à la défécation à l'air libre et assurer une gestion appropriée des déchets ;

d) La préservation des ressources naturelles de l'Afrique, sur lesquelles repose l'essentiel de la croissance, et l'adoption d'une gestion responsable en la matière devraient rester une priorité ;

e) Le financement, le renforcement des capacités et l'appui technologique associés à l'obtention de résultats concrets doivent être intensifiés pour mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité, atteindre les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres, et exécuter les plans et programmes nationaux de gestion durable des forêts ;

f) Un forum multipartite africain sur l'innovation scientifique et technologique au service des objectifs du développement durable devrait se tenir en marge du Forum régional africain pour le développement durable en vue de déterminer les besoins de l'Afrique en matière d'innovation scientifique et technologique et d'y répondre, ainsi que de préparer le forum multipartite mondial annuel sur le même sujet.

23. Un consensus a été dégagé sur les messages communs devant former la contribution régionale de l'Afrique à l'édition de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ces messages devaient être utilisés à des fins de concertation et d'élaboration et d'application de politiques aux niveaux national, régional et mondial, le but étant d'atteindre les objectifs de développement durable du Programme 2030 et de concrétiser les aspirations de l'Agenda 2063 en mettant l'accent sur les cinq objectifs énoncés ci-dessus.

B. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme d'intégration commerciale et économique régionale

Vers la création de la Zone de libre-échange continentale africaine

24. Le continent s'est engagé dans d'importants processus d'intégration régionale qui sont complexes, vastes et ambitieux et supposent d'accroître le soutien à apporter aux institutions régionales capables de faire progresser le programme d'intégration régionale de l'Afrique. L'établissement de la Zone de libre-échange continentale africaine est l'une des étapes essentielles prévues dans le Traité instituant la Communauté économique africaine.

25. L'adoption de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine lors de la dixième session extraordinaire de la Conférence des

chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenue à Kigali du 17 au 21 mars 2018, marque une étape importante sur la voie de l'intégration économique de l'Afrique. La CEA a apporté un appui et dispensé des formations techniques aux États membres et à la Commission de l'Union africaine lors des négociations portant sur la création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Elle a également élaboré le projet de texte qui a servi de base aux négociations, que les États membres ont ainsi pu mener à bien. Il en est résulté quatre grands instruments juridiques sur lesquels se fonde la Zone : a) l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ; b) le Protocole sur le commerce des marchandises ; c) le Protocole sur le commerce des services ; d) le Protocole sur les règles et procédures relatives au règlement des différends. À la fin du mois de février 2019, 52 pays au total avaient signé l'Accord et 19[1] en avaient ratifié les protocoles s'y rapportant conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives. L'Accord entrera en vigueur une fois que 22 instruments de ratification auront été déposés auprès de la présidence de la Commission de l'Union africaine. La CEA et la Commission de l'Union africaine s'emploient actuellement à aider les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer les protocoles en temps voulu.

C. Accélération de la diversification économique et la de création d'emplois sur le continent

Briser le cercle vicieux de la dépendance excessive à l'égard de l'exportation de produits de base

26. Depuis 2014, la sous-région de l'Afrique centrale connaît une grave instabilité macroéconomique due à la chute brutale des prix du pétrole, qui a entraîné des déficits budgétaires et courants préoccupants face auxquels il a fallu prendre des mesures d'assainissement budgétaire dans certains pays comme le Tchad. Cette crise s'explique par une vulnérabilité économique structurelle liée à une forte dépendance à l'égard des exportations pétrolières. Dans ces conditions, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a réuni un vaste ensemble de parties prenantes en marge de la trente-deuxième session de son Comité intergouvernemental d'experts, tenue à Douala (Cameroun) du 26 au 29 septembre 2017, en vue d'examiner la situation économique de la sous-région et de mettre au point des réponses structurelles et durables.

27. La réunion a débouché sur l'adoption du Consensus de Douala, accord novateur qui souligne la nécessité de parvenir à une diversification économique au moyen d'une industrialisation fondée sur les ressources et le commerce, considérée comme l'un des moyens les plus fiables et les plus durables de bâtir des économies résilientes et compétitives en Afrique centrale et de briser le cercle vicieux de la dépendance excessive vis-à-vis des exportations de produits de base.

28. À la suite de l'adoption du Consensus de Douala, les pays de la sous-région ont demandé à la CEA de les aider à le mettre en œuvre. En 2017 et 2018, sur les sept pays d'Afrique centrale relevant du Bureau sous-régional, quatre ont demandé à bénéficier de l'assistance technique de la CEA pour formuler des stratégies de diversification économique visant à remédier aux vulnérabilités structurelles de leur économie, qui demeure fortement tributaire des exportations de pétrole.

29. Grâce à l'assistance technique apportée par la CEA, le Gouvernement tchadien a élaboré et approuvé un plan directeur d'industrialisation et de diversification économique, dont le coup d'envoi a été donné à N'Djamena le 17 septembre 2018.

[1] Afrique du Sud, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Eswatini, Ghana, Guinée, Kenya, Mali, Mauritanie, Namibie, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo.

Ce plan nécessitait un ensemble de compétences et de moyens en matière de conception et de formulation de projets. Il fallait en outre mettre en place un contexte plus favorable aux entreprises, en particulier un meilleur accès au financement, accroître la productivité et disposer d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour réaliser des investissements à long terme afin de stimuler l'industrialisation et la diversification économique, tout en rétablissant la stabilité macroéconomique au moyen de mesures à court terme. Afin de rendre le plan opérationnel, il a été procédé aux diagnostics de croissance, à l'analyse de la chaîne de valeur et aux autres études nécessaires, ce qui a permis de définir les principaux piliers et leviers de la diversification économique du pays. Il s'agit notamment de l'agro-industrie, du développement de l'élevage, axé sur l'exportation de viande et de cuir, de l'exploitation des énergies renouvelables, de la constitution de groupements et de la formation d'une économie du savoir. L'industrialisation verte a été privilégiée en vue d'accroître la part des produits finis dans les exportations totales et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

30. Ce travail a permis de définir des sources de financement réalistes pour le plan directeur et de renforcer le rôle de l'économie numérique. Le plan directeur a suscité beaucoup d'intérêt et a été intégré dans le programme de travail de l'équipe de pays des Nations Unies au Tchad. En outre, de vastes consultations ont eu lieu avec les partenaires de développement présents dans le pays, notamment la Banque mondiale, le FMI, la Banque africaine de développement, l'Union européenne et l'Agence française de développement, afin d'aligner leur action sur le plan, dans le cadre d'un dispositif de financement intégré du développement.

Poser les jalons de l'industrialisation en Afrique australe

31. Le trente-quatrième Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), tenu à Victoria Falls (Zimbabwe) en août 2014, a permis d'examiner les progrès de l'intégration régionale et du développement économique en Afrique australe et de constater que le degré d'industrialisation actuel était un obstacle majeur au développement de la région. Il a été décidé que la région devait d'urgence tirer parti de ses ressources abondantes et diverses, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et des industries extractives, pour accélérer l'industrialisation grâce à l'enrichissement de minerais et à l'apport de valeur ajoutée. Afin de rendre opérationnel le programme d'intégration régionale, les participants au Sommet ont décidé d'élaborer une stratégie et une feuille de route à long terme pour l'industrialisation de la région. Le secrétariat de la SADC a demandé à la CEA de l'aider à cette fin.

32. Au cours de la période 2014-2017, la CEA a fourni un appui au secrétariat de la SADC au moyen d'interventions axées sur l'élaboration de la stratégie et de la feuille de route à long terme pour l'industrialisation, qui ont consisté à définir le projet sur le plan conceptuel, à établir des notes de synthèse, à apporter un appui technique, à organiser des consultations nationales et régionales et à en assurer le service, et à mobiliser des ressources. Grâce à cet appui, la stratégie et la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (2015-2063) ont été élaborées, puis adoptées lors du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la SADC qui s'est tenu en avril 2015. Avec le concours de la CEA, un plan d'action pour la mise en œuvre des phases I et II de la stratégie, qui portent sur la période 2015-2030, a également été mis au point, puis adopté lors du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la SADC qui s'est tenu à Mbabane le 18 mars 2017.

33. En 2018, à la demande du secrétariat de la SADC, la CEA a fourni un appui technique aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie et de la feuille de route pour l'industrialisation, ainsi que du plan d'action correspondant, et

plus précisément des activités essentielles suivantes : a) l'inventaire des compétences existant dans le secteur minier ; b) le recensement des possibilités d'enrichissement des minerais en vue de définir les chaînes de valeur susceptibles de promouvoir le développement ; c) l'élaboration d'une vision minière régionale ; d) la mise au point d'un modèle visant à faciliter le renforcement du rôle des petites et moyennes entreprises dans l'industrialisation ; e) l'élaboration d'un cadre régional des droits de propriété intellectuelle destiné à favoriser l'innovation, la technologie et l'industrialisation ; f) l'organisation d'un forum régional des parties prenantes sur le rôle du secteur privé à l'appui de l'industrialisation. Ces domaines d'intervention ont fait l'objet de notes de cadrage et de documents de synthèse, d'ateliers et de réunions d'experts, et de documents d'orientation.

34. Les interventions de la CEA ont abouti à la mise au point des éléments suivants :

a) Un modèle de renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises en vue de l'accroissement de leur rôle dans le processus d'industrialisation ;

b) Une base de données sur les compétences existant dans le secteur minier ;

c) Une vision minière régionale en vue de définir et de développer une chaîne de valeur du secteur en Afrique australe ;

d) L'institutionnalisation du forum régional de partenaires sur le développement du secteur privé en Afrique australe ;

e) Un cadre régissant les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'industrialisation.

35. En conséquence, en 2018, la SADC a adopté un modèle de renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises, la vision minière régionale, le cadre régissant les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'industrialisation et l'institutionnalisation du forum régional de partenaires sur le développement du secteur privé en Afrique australe.

D. Promotion de la gestion durable des ressources naturelles au moyen de l'économie bleue et de l'action climatique

L'économie bleue : changement de paradigme en faveur d'une croissance porteuse de transformation en Afrique de l'Est

36. La sous-région de l'Afrique de l'Est connaît une croissance et une transformation économiques rapides grâce à des politiques favorables à la croissance et à des programmes d'investissement public. Soucieux de poursuivre sur cette lancée, les États membres s'intéressent à de nouvelles sources de croissance, notamment l'économie bleue, à savoir l'exploitation des écosystèmes aquatiques et marins et des ressources associées au service du développement durable. La dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est, organisée à Antananarivo du 2 au 5 mars 2015, sur le thème « Valoriser l'économie bleue pour le développement de l'Afrique de l'Est », a témoigné de l'intérêt accordé à la question. Le Comité a souligné le potentiel inexploité de l'économie bleue et les insuffisances des politiques actuelles dans divers secteurs productifs, tant traditionnels qu'émergents, tels que la pêche, l'aquaculture, le tourisme, les transports, l'extraction minière sous-marine et l'énergie. Afin de remédier à cette situation, il a recommandé d'élaborer un manuel de politiques pour l'économie bleue, qui proposerait une méthode détaillée de formulation de cadres de politiques multisectorielles en faveur de l'économie bleue. Le cadre d'action stratégique a été officiellement présenté à la quarante-neuvième session de la

Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, tenue à Addis-Abeba du 31 mars au 2 avril 2016, puis complété par une étude détaillée portant sur la sous-région de l'Afrique de l'Est.

37. À la vingt et unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts, tenue à Moroni du 7 au 9 novembre 2017, les États membres, ainsi que les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales, ont réaffirmé qu'il était nécessaire d'élaborer des politiques en faveur de l'économie bleue et de mieux les intégrer dans les plans nationaux de développement. La réunion a permis d'examiner les moteurs et les freins d'une croissance porteuse de transformation en Afrique de l'Est. Il est par ailleurs apparu que l'économie bleue jouait un rôle important dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, par l'utilisation optimale du transport multimodal et des connexions entre les voies navigables intérieures et les ports maritimes.

38. En 2018, à la demande des Comores et de Madagascar, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est a apporté un appui technique à la mise au point et à la consolidation de cadres stratégiques axés sur la définition des secteurs prioritaires et des compromis connexes, parallèlement aux grandes orientations et interventions. Dans le cas des Comores, le secteur de l'énergie a été considéré comme un domaine d'intervention prioritaire. Il a été déterminé que la faiblesse des capacités de production énergétique, l'inefficacité de la transmission et de la distribution de l'énergie et l'insuffisance de la planification à long terme dans ce domaine constituaient des problèmes chroniques, qui se répercutaient sur d'autres secteurs de l'économie bleue, tels que le tourisme.

39. Les interventions de la CEA ont abouti à la formulation d'un cadre d'action stratégique sur l'économie bleue pour les Comores, à trois études nationales thématiques portant sur les conditions institutionnelles et réglementaires de l'institutionnalisation de l'économie bleue, le bilan des différents secteurs de l'économie bleue et les dimensions régionales, ainsi qu'à une étude sur les statistiques d'un bilan énergétique et à un modèle de systèmes énergétiques. Dans le cas de Madagascar, l'appui du bureau sous-régional s'est traduit par l'élaboration d'un document stratégique soulignant les difficultés présentées et les possibilités offertes par l'économie bleue et présentant de grandes orientations.

40. En conséquence, en 2018, les Comores et Madagascar ont adopté leurs propres cadres d'action, qui serviront à tirer meilleur parti des possibilités offertes par l'économie bleue. Aux Comores, le cadre d'action stratégique a été intégré dans la stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable. À Madagascar, un même travail sera mené après l'élection présidentielle.

Faire progresser la recherche sur le climat au service du développement durable

41. À la Conférence africaine sur le climat, qui s'est tenue en 2013, il a été noté qu'il existait un décalage entre la climatologie et le développement en Afrique et qu'il était urgent d'y remédier pour apporter des solutions aux changements climatiques et au développement sur le continent. La CEA, la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie, l'Organisation météorologique mondiale et le Cadre mondial pour les services climatologiques ont été chargés d'examiner la question. Ces partenaires ont consulté des climatologues africains et ont collaboré à la conception du programme de recherche sur le climat pour le développement en Afrique, dirigé par l'Afrique, dans le but de renforcer les liens entre la recherche et les besoins d'informations sur le climat dans l'intérêt de la planification du développement. De ce programme est née une structure qui contribue au retour des climatologues sur le continent africain et fait de la recherche sur le climat une priorité.

42. Le programme de recherche sur le climat pour le développement en Afrique a également évolué pour devenir une plate-forme visant à encourager et à conseiller de jeunes climatologues africains issus des institutions du continent et à renforcer leurs capacités, dans le cadre de l'Académie africaine des sciences. La première promotion de 21 chercheurs, composée de femmes pour plus de la moitié, mènera des travaux de recherche sur les effets des changements climatiques sur des secteurs économiques clefs comme l'agriculture, l'énergie, l'eau, les forêts, la santé et la sécurité alimentaire. Le financement initial de ces travaux est assuré par le Ministère du développement international du Royaume-Uni à hauteur de 2,5 millions de dollars des États-Unis. Des efforts sont en cours pour mobiliser davantage de ressources afin d'étendre le programme.

E. Sensibilisation et appui au Groupe de haut niveau sur les migrations

43. Les travaux analytiques de la CEA sur l'évolution, les causes et les effets des migrations africaines, ainsi que le rapport régional factuel sur la question, qui a été très apprécié du Groupe africain de négociateurs, ont contribué à l'élaboration de la position africaine commune sur les migrations, qui a servi de base lors des négociations intergouvernementales. La CEA a également fourni un appui technique lors des négociations sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans le cadre d'une série de consultations sous-régionales et régionales. Créé avec l'appui de la CEA en application de la résolution 940 (XLIX) de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, relative aux migrations internationales en Afrique, et dirigé par l'ancienne Présidente du Libéria, Ellen Johnson Sirleaf, le Groupe de haut niveau sur les migrations s'efforce de battre en brèche le discours ambiant sur les migrations africaines qui tend à déformer la réalité et de démontrer que la plupart des migrants africains se déplacent à l'intérieur du continent et contribuent énormément à leur pays de destination. Pour appuyer les travaux du Groupe, la CEA a, en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations et la Commission de l'Union africaine, produit un rapport fondé sur des données factuelles intitulé « African Migration : facing facts, embracing opportunities and mitigating challenges ». Ce rapport continuera d'être utilisé à des fins de sensibilisation par les États membres, les citoyens et les partenaires internationaux du développement.

F. Les statistiques à l'appui de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits et de la mise en œuvre des stratégies

Renforcement des systèmes statistiques

44. Au cours de la période considérée, la CEA a considérablement influencé les politiques relatives aux statistiques. Au total, 27 pays d'Afrique ont procédé à une analyse exhaustive de leurs systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil. Dans le cadre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil, la CEA a fourni une assistance technique à ses États membres pour les aider à mener ces analyses exhaustives et à mettre au point des plans d'action nationaux visant à améliorer lesdits systèmes. En sus des 27 pays africains[2] ayant

[2] Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Eswatini, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Mali, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad et Zambie.

procédé à ces analyses et mis au point ces plans, huit autres pays[3] étaient engagés dans la même démarche au moment de l'établissement du présent rapport. La CEA a également apporté une assistance technique au Bénin, à Madagascar, aux Seychelles et au Soudan pour les aider à réformer et à moderniser leurs systèmes statistiques nationaux. Le Bénin a indiqué avoir révisé sa loi nationale sur les statistiques et refondu son mécanisme de coordination à l'échelle nationale, visant notamment à accroître la participation des producteurs de données qui jouent un rôle déterminant dans certains domaines.

Adoption du Système de comptabilité nationale

45. Les pays africains rencontrent des difficultés pour produire des statistiques économiques actualisées et de grande qualité, en raison de l'insuffisance de leurs ressources humaines, financières et techniques et de la faiblesse de leurs capacités institutionnelles et de leurs infrastructures statistiques. Pour remédier à ces problèmes, la CEA a mis sur pied en janvier 2014 un projet portant sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008. L'objectif général du projet était d'améliorer la qualité et la disponibilité des comptes nationaux et des statistiques économiques connexes, dans l'intérêt d'une bonne gouvernance économique, de l'intégration régionale et du développement durable en Afrique. Le projet s'inscrivait dans le cadre du projet continental de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008, élaboré par le Groupe des États d'Afrique sur les comptes nationaux sous l'égide de la Commission africaine de statistique.

46. En réponse à une demande du Gouvernement mauritanien, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, en partenariat avec le Gouvernement marocain, la Banque mondiale, le FMI et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (Afristat), a fourni une assistance technique et des services consultatifs pour faciliter l'adoption du Système de 2008. Cette assistance a permis au pays d'harmoniser ses comptes nationaux et concepts statistiques économiques avec le Système de comptabilité nationale, et d'améliorer ses méthodes, outils, pratiques et normes de collecte et d'analyse de données économiques, sociales et environnementales.

47. Le Gouvernement mauritanien a par la suite décidé de mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale de 2008. Il applique désormais la méthodologie propre au Système pour établir une estimation précise de la contribution au produit intérieur brut des secteurs de la pêche, de l'élevage, de l'administration publique, des finances et du secteur non structuré de l'économie.

G. Réduction de l'écart entre les genres, exploitation du dividende démographique et promotion de l'accès à la propriété foncière pour les femmes en Afrique

Comment l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique a contribué à l'élaboration de politiques efficaces en Afrique du Sud

48. L'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique a été adopté par la CEA en 2004 pour répondre aux demandes des États membres désireux de disposer d'un outil pouvant les aider à établir leurs rapports sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ayant tous adhéré à ces traités internationaux, les pays africains sont en effet tenus de rendre compte régulièrement de leur état d'application. Par ailleurs, les États membres

[3] Éthiopie, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Ouganda, Sénégal, Sierra Leone et Zimbabwe.

doivent, d'une part, mesurer les progrès réalisés en matière d'égalité des genres dans les domaines social, économique et politique et, de l'autre, élaborer, au niveau national, des politiques, programmes et stratégies pour réduire l'écart entre les genres aux fins d'un développement inclusif et durable.

49. En juin 2018, à l'occasion d'un atelier national organisé à Pretoria par la CEA, le Ministère sud-africain du développement social a présenté son dernier rapport, qui a été soumis à l'examen du Cabinet. L'objectif du rapport était d'élaborer une stratégie nationale pour garantir les investissements nécessaires dans l'éducation et la santé et ainsi lutter contre le chômage élevé des jeunes et tirer parti du dividende démographique. Toutefois, ce rapport a été renvoyé par le Cabinet pour révision, en raison de la non-prise en compte des questions de genre. En réponse, la Commission pour l'égalité des sexes, important partenaire de la CEA dans la mise en œuvre de l'IDISA en Afrique, a présenté les derniers travaux de recherche qu'elle avait réalisés avec le concours de la CEA.

50. Les deux institutions nationales ont ainsi établi un partenariat solide, qui a favorisé la prise en compte systématique des questions de genre dans les stratégies prospectives nationales, l'objectif étant de pouvoir tirer parti du dividende démographique. Plus précisément, le Ministère du développement social s'est appuyé sur les analyses réalisées par la Commission de l'égalité des sexes à partir de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, qui offraient une perspective d'ensemble des questions de genre allant au-delà de la simple ventilation des données par sexe.

51. Dans la pratique, le rapport national établi en lien avec l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique a servi de base à l'intégration des questions de genre dans le rapport final qui sera présenté au Cabinet et s'intitulera « South African Population Dynamics : Trends, Structure, Causes and Consequences » et qui devrait permettre de structurer le cadre d'action national pour tirer parti du dividende démographique.

Progression dans la « campagne des 30 % » pour améliorer l'accès à la propriété foncière pour les femmes en Afrique

52. La CEA a continué de promouvoir l'application de la décision dans laquelle l'Union africaine avait exhorté en 2017 les États membres à revoir leurs politiques et programmes afin d'aider les femmes à acquérir 30 % des droits fonciers d'ici à 2025 et à disposer d'un titre de propriété correspondant. Pour ce faire, elle s'est employée à faire mieux connaître les difficultés qui empêchent les femmes de faire valoir leurs droits fonciers. La CEA a également plaidé en faveur de la prise en compte des questions de genre dans l'application du programme foncier de l'Union africaine et a d'ailleurs intégré cet aspect dans son propre plan d'application dudit programme foncier en mettant en œuvre la stratégie pour l'égalité des genres qui avait été élaborée en 2014. Les mesures suivantes ont ainsi été prises :

a) Détachement d'un(e) spécialiste de l'égalité des genres et de la propriété foncière auprès de la CEA et du Centre africain pour les politiques foncières ;

b) Définition et suivi de l'objectif des 30 % minimum pour veiller à ce que les femmes participent aux activités de gouvernance foncière afin de promouvoir la connaissance, la sensibilisation et le développement des capacités ;

c) Examen des documents du Centre africain pour les politiques foncières en tenant compte des questions de genre ;

d) Mise au point d'un programme pour l'égalité des genres dans le cadre de la stratégie à moyen terme du Centre africain pour les politiques foncières pour la période 2019-2023 ;

e) Intégration de modules de prise en compte des questions de genre dans tous les programmes de formation ;

f) Lancement d'un projet pilote de suivi et d'évaluation de la gouvernance foncière dans 12 pays d'Afrique pour observer les progrès accomplis dans l'élaboration et l'application d'une bonne gouvernance foncière sur ce continent.

III. Renforcement des moyens de mise en œuvre du Programme 2030

A. Lutte contre les flux financiers illicites et la corruption

53. Le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Programme 2030 et l'Agenda 2063 soulignent tous trois l'importance de la lutte contre les flux financiers illicites. Étant donné les obstacles que représentent ces flux provenant d'Afrique pour le financement des objectifs de développement durable, il est indispensable de faire de cette lutte une priorité, tant pour le continent africain que pour le reste du monde. Ces risques sont également pris en considération dans le Programme 2030, la réduction des flux financiers illicites étant expressément mentionnée dans la cible 16.4 associée aux objectifs de développement durable. Ces dernières années, la CEA a travaillé sans relâche à cette fin. Elle a notamment créé un groupe de personnalités de haut niveau sur les flux financiers illicites, a effectué des travaux de recherche novateurs sur les méthodes d'estimation des flux, a préconisé l'application des recommandations que le groupe avait délivrées dans son rapport à ce sujet et a prodigué des conseils pratiques aux États membres sur des questions telles que la lutte contre les flux financiers, la fraude fiscale et la fausse facturation commerciale. Il convient de signaler la création du Consortium pour la lutte contre les flux financiers illicites, organe composé d'acteurs et de partenaires clefs et chargé d'appuyer l'application et le suivi des recommandations du groupe de personnalités. Le Consortium a aidé les États membres à mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui comporte des mesures spéciales pour financer le développement durable, pour adapter tous les flux et politiques de financement aux priorités économiques, sociales et environnementales et pour garantir la stabilité et la durabilité des financements.

54. La CEA a encouragé à utiliser le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour surmonter plus efficacement les obstacles qui entravent le financement du développement en Afrique, notamment en améliorant la mobilisation des ressources intérieures et la gestion des finances publiques. Elle a également influencé l'élaboration des politiques sur la mobilisation de ressources intérieures et extérieures pour le développement, ce qui a poussé la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Nigéria, la Sierra Leone et la Tunisie à commencer à appliquer des politiques sur les flux financiers illicites que le groupe de personnalités avait recommandées dans son rapport.

B. Le Centre d'excellence pour l'identité, le commerce et l'économie numériques

55. En octobre 2018, la CEA a établi, avec ses partenaires stratégiques, son centre d'excellence pour l'identité, le commerce et l'économie numériques. Guidé par un conseil consultatif de haut niveau, le centre répond aux demandes des pays qui souhaitent obtenir des conseils techniques sur l'identité, le commerce et l'économie

numériques. Il entreprendra des recherches sur les multiples dimensions de l'économie numérique et aura également pour mission de soutenir la CEA dans son travail de création d'un marché commun numérique dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. La CEA a déjà noué un partenariat avec le fonds du réseau Omidyar Network à cet égard, en vue d'appuyer la mise en place d'une plateforme d'identité numérique en Afrique, d'aider à renforcer les capacités des hauts responsables africains, et de soutenir la création d'un centre d'excellence pour l'identité numérique et la confidentialité des données (ce qui contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable n°s 1 et 16).

C. Contribution de la CEA à la promotion des technologies de l'information et des communications dans les États membres et les communautés économiques régionales pour favoriser le développement économique

56. Le travail d'analyse et de sensibilisation que la CEA effectue sur l'itinérance des données et la cybersécurité permet aux ministres des télécommunications et des technologies de l'information et des communications des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale de commencer à harmoniser et à réduire les frais d'itinérance. Au 31 mars 2019, les États membres avaient adopté un plan d'action pour réussir à instaurer l'itinérance des données pour les téléphones portables en Afrique centrale. Ce processus a grandement contribué à réduire les coûts des échanges commerciaux dans la sous-région et a facilité le commerce intrarégional dans la Zone de libre-échange continentale africaine. L'itinérance sera un catalyseur de la transformation numérique en Afrique centrale.

57. En outre, la CEA a aidé le Soudan du Sud à élaborer une stratégie nationale en matière de technologies de l'information et des communications, et a apporté son concours à la conception et à la mise en place des structures de gouvernance nationales et des instances de décision dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation au Soudan du Sud et dans la Communauté d'Afrique de l'Est. Ces activités méritent d'être soulignées, car la CEA s'impose comme un partenaire privilégié au niveau de la conception stratégique pour influencer les décisions.

D. Financement de la santé

58. L'Africa Business : Health Forum vise à renforcer les partenariats, à encourager un dialogue régulier entre les secteurs privé et public d'Afrique, et à multiplier les possibilités pour le secteur privé de contribuer au renforcement des systèmes de santé nationaux sur ce continent. Les participants du Forum ont aidé à créer l'Africa Business Coalition for Health, qui a réuni la CEA, la Global Business Coalition for Health, l'Aliko Dangote Foundation et la Private Sector Health Alliance of Nigeria, et a été instituée en janvier 2019 en marge de la trente-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

IV. Coup de projecteur sur l'African Poverty Clock, un outil pour la prise de décision fondée sur des données d'observation

59. Plusieurs événements ont marqué la fin de l'année 2018. Parmi eux, le lancement de l'African Poverty Clock (voir www.uneca.org/africa-poverty-clock-2018), qui a été élaborée en partenariat avec le World Data Lab. Cet outil de mesure

permet de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 1.1 associée aux objectifs de développement durable, en fournissant des données en temps réel sur les prévisions relatives à la pauvreté aux échelles régionale et nationale. Elle aide également à comprendre les dynamiques de la pauvreté au sein des différents pays et peut s'avérer utile pour élaborer des politiques et prendre des décisions fondées sur des données d'observation. Même si les données se concentrent actuellement sur la pauvreté de revenu, il est prévu de prendre en compte d'autres dimensions de la pauvreté, telles que le genre, l'âge, le niveau d'éducation et la nutrition.

V. Mobilisation des partenariats pour le développement durable

A. Collaboration et coordination pour l'application du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030

60. L'année 2018 aura été la première année d'application du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les entités des Nations Unies et l'Union africaine ont progressé dans l'application conjointe des mesures relatives aux neuf domaines thématiques prioritaires. La manifestation parallèle organisée par la CEA, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Union africaine en marge du Forum politique de haut niveau sur le développement durable en 2018 en vue de mieux faire connaître le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et d'en promouvoir la mise en œuvre, est l'un des exemples attestant des progrès accomplis dans la collaboration et la coordination. La manifestation était axée sur l'application de ces deux instruments, sur le partage des expériences et sur la voie à suivre après les sessions du Forum régional africain pour le développement durable et les examens nationaux volontaires. Elle a abouti à des recommandations sur le soutien à fournir aux États membres pour les aider à renforcer leurs mécanismes nationaux de coordination et de mise en œuvre intégrée des deux programmes.

61. Dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, les entités des Nations Unies et l'Union africaine ont continué d'apporter un appui coordonné aux pays du Sahel. À titre d'exemple, elles ont organisé la deuxième conférence régionale sur l'impunité, l'accès à la justice et les droits de la personne en Afrique de l'Ouest et au Sahel, qui a débouché sur la création d'une plateforme ministérielle visant à suivre les progrès réalisés dans l'application des recommandations de la conférence et à en rendre compte.

B. Partenariats pour la mise en œuvre du programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique

62. Durant la période considérée, la CEA a travaillé de concert avec des partenaires sur un large éventail de questions en vue de mettre en œuvre son programme de travail. Parmi ces partenaires figuraient le Kenya Institute for Public Policy Research and Analysis, le Consortium pour la recherche économique en Afrique, la London School of Economics and Political Science, le FMI, le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et un grand nombre d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

63. La CEA a notamment collaboré avec la Confederation of Indian Industry. Ensemble, elles ont établi un rapport sur le renforcement du partenariat en matière de commerce et d'investissement entre l'Afrique et l'Inde, qui a été noué au treizième conclave sur le projet de partenariat Afrique-Inde, organisé par la Confédération et l'Export-Import Bank of India. La Commission a également établi un rapport sur l'African Growth and Opportunity Act pour la réunion des hauts responsables du commerce de la Commission de l'Union africaine.

64. En novembre 2018, la CEA a conclu un accord de partenariat avec la Commission nationale chinoise de développement et de réforme sur l'initiative « Une Ceinture et une Route », dans le but de tirer parti des modèles de partenariat entre secteur public et secteur privé pour le développement durable et pour les réseaux d'infrastructures contribuant à la connectivité régionale en Afrique. Le cadre de partenariat favorisera le développement durable et la connectivité régionale en appuyant la réalisation du Programme 2030 (objectifs de développement durable n°s 9 et 17), de l'initiative « Une Ceinture et une Route », du Programme de développement des infrastructures en Afrique et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

VI. Observations finales

65. Les principaux enseignements tirés par la CEA sont les suivants :

a) Si le secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe a pu élaborer efficacement et en temps voulu, avec l'assistance technique de la CEA, une stratégie et une feuille de route pour l'industrialisation, c'est en grande partie grâce à la vision politique des dirigeants de cette région du monde et à l'engagement dont ils ont fait preuve en faveur de ce projet lors du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la SADC ;

b) Une exécution réussie des politiques tend à attirer d'autres acteurs régionaux et internationaux, ce qui renforce le rôle stratégique et de définition des priorités que jouent la CEA et l'ONU dans l'articulation et la formulation des politiques ;

c) La technologie a fait partie des éléments clefs qui ont donné aux États membres les moyens d'aligner leurs plans nationaux de développement sur les programmes régionaux et mondiaux (dont les objectifs de développement durable), et de rendre compte de leurs progrès dans la mise en œuvre de ces plans de manière harmonisée. En tirant parti des possibilités offertes par les technologies de traitement des données, il est possible d'améliorer la collecte et la communication de données sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et de surmonter les difficultés relatives à cette collecte ;

d) Étant donné la vitesse à laquelle évoluent les technologies géospatiales, il est absolument nécessaire que les parties prenantes actualisent et renforcent très régulièrement leurs connaissances et compétences dans ce domaine. Mais les formations formelles, dispensées par les universités ou les prestataires de logiciels, sont souvent coûteuses et ne sont pas accessibles à tous. Il importe donc que des institutions comme la CEA continuent de soutenir des solutions pour que le personnel puisse suivre les tendances et actualiser ses connaissances ou améliorer ses compétences géospatiales par différents moyens (webinaires, cours en ligne, activités de mentorat, parrainages, conférences, etc.) ;

e) Le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil a créé une forte dynamique propice à l'amélioration de ces systèmes sur le continent. L'engagement politique au niveau national, combiné à l'assistance technique et à

l'appui au renforcement des capacités qui ont été offerts aux pays au niveau régional, a entraîné un changement de paradigme : les États membres sont passés d'une approche fragmentée et ponctuelle à une amélioration globale et systématique de ces systèmes. À sa vingt-neuvième session ordinaire en 2016, le Conseil exécutif de l'Union africaine a proclamé la période 2017-2026 décennie du repositionnement des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique. À sa trente-deuxième session ordinaire en 2018, il a décidé que le 10 août serait désormais la journée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil et invité les États membres de l'Union africaine à organiser des manifestations à cette occasion.